

# Voitures bannies, parkings payants, navettes gratuites : ces sites s'adaptent à l'afflux de touristes

## SUR-TOURISME

Pendant la saison estivale, les sites touristiques des Alpes du Sud voient leur fréquentation augmenter. L'été 2023, les deux départements comptaient environ 17 millions de nuitées. Pour gérer cet afflux, diverses solutions ont été mises en place, notamment l'interdiction de l'accès en voiture à certains sites et des parkings payants pour inciter les visiteurs à utiliser les navettes estivales. Le Dauphiné Libéré vous fait le point.

Pour se rendre au plan d'eau d'Embrun, la navette gratuite passe plusieurs fois par jour en été.

Pour se rendre au plan d'eau d'Embrun, la navette gratuite passe plusieurs fois par jour en été.

### **Autour du lac de Serre-Ponçon**

Venir au plan d'eau d'Embrun en pédalant, pour rentrer en bus avec le vélo à bord afin d'éviter la montée ? C'est tout à fait possible grâce aux navettes estivales desservant ce lieu. De plus, monter dans ces navettes est gratuit, contrairement au stationnement au plan d'eau d'Embrun pour ceux qui viennent en voiture.

C'est le même cas pour se rendre à la Baie de Chanteloube. Des navettes partent de Chorges pour s'arrêter le long de la route et récupérer les personnes qui se garent un peu plus près du lac de Serre-Ponçon. Les deux parkings à l'extrémité de la baie sont payants.

Quel est l'objectif de ces navettes ? « Nous avons voulu créer une alternative plus écologique et moins chère que la voiture. C'est aussi une manière de rendre accessibles des sites aux personnes, souvent des jeunes, qui n'ont pas de voiture », souligne Chantal Eymeoud, maire d'Embrun et présidente de la communauté des communes de Serre Ponçon. Sur la ligne Chorges-Baie de Chanteloube, la communauté des communes a comptabilisé que, durant l'été 2023, la navette a permis à 2 350 personnes de ne pas utiliser leur propre véhicule. En estimant une moyenne de trois personnes par voiture, cela représente 800 véhicules évités pendant la saison estivale.

Pour ceux qui veulent monter au Pic de Morgon et avoir un panorama sur le lac de Serre-Ponçon, ils peuvent se garer au parking de Grand Clot, mais il faut savoir qu'il est payant en juillet et août.

Des stationnements sauvages qui posaient des problèmes

**Hautes-Alpes - Alpes-de-Haute-Provence. Tourisme : les Alpes du Sud sont-elles suffisamment dimensionnées ? L'enquête du mois**

## Calendrier de quelques navettes dans les Alpes du Sud

### Autour du lac Serre-Ponçon :

- **Plan d'eau d'Embrun depuis Embrun tous les jours du 1er juillet au 31 août (sauf le 15 août)**
- **Baie de Chanteloube depuis Chorges tous les jours du 6 juillet au 25 août**
- Les gorges de la Méouge :
- Châteauneuf-de-Chabre à Rif tous les jours du 12 juillet au 18 août
- Barret-sur-Méouge à Châteauneuf-de-Chabre tous les jours du 12 juillet au 18 août
- De la haute vallée de la Clarée :
- Névache – Laval tous les jours du 15 juillet au 23 août
- Guillestrois – Queyras :
- St-Véran – Clausis tous les jours du 23 juin au 8 septembre
- Guillestre – Eyglies (plan d'eau) – Mont Dauphin tous les jours du 6 juillet au 26 août

Les navettes autour du lac Serre-Ponçon sont gratuites, contrairement à celles des Gorges de la Méouge et de la haute vallée de la Clarée. « Nous ne voulons exclure personne », précise Chantal Eymoud.

Une différence entre les navettes à Embrun et celles des autres sites est qu'elles ont initialement été mises en place pour les habitants. « Elles sont largement utilisées par les Embrunais, même l'été », explique-t-elle. La navette pour aller à la haute vallée de la Clarée est, selon Raphaël Faure, « un produit touristique et nous préférons que ce soient les utilisateurs qui le paient ».

Pour les Gorges de la Méouge le raisonnement est le même : « Nos élus considèrent que ce ne sont pas les impôts locaux qui doivent financer ces services », déclare Alexandre Mougin.